

## MEMBRES

FORFAITS OFFERTS	Heures de services	Abonnement à HORTIDATA	Nouvelles de l'IQDHO	Montant
Cotisation annuelle (Producteurs et Jardineries)	8	√	√	935 \$
Club agroenvironnemental *	8	√	√	825 \$
Cotisation annuelle (Non-producteurs et autres intervenants)	8	√	√	990 \$

\* Seul les producteurs agricoles en règle (NIM) peuvent être membre du Club agroenvironnemental.

Les heures supplémentaires de services-conseils techniques, agroenvironnemental et en gestion sont facturables au tarif :

- préférentiel de 105 \$/h, aux producteurs et aux jardineries;
- préférentiel de 103 \$/h, pour le club agroenvironnemental;
- préférentiel de 115 \$/h, aux non-producteurs et autres intervenants du secteur;
- de 137 \$/h, aux intervenants hors-secteur.

Les heures supplémentaires de services-conseils en R&D 113 \$/h.

## NON-MEMBRES

TARIFICATION HORS FORFAIT	Producteurs et Jardineries	Non-producteurs et autres intervenants
Services-conseils techniques, gestion et agroenvironnemental	142 \$ / h	160 \$ / h
Services-conseils en R&D	160 \$ / h	183 \$ / h

### Conditions applicables :

Les frais de déplacement sont facturés en sus aux entreprises (frais de base de 40 \$ par entreprise visitée et 0,44 \$ /km parcouru). Ces frais peuvent être sujets à modification en cours d'année sans préavis.

Des frais d'hôtel et de subsistance seront facturés si applicables.

Dans les régions où le trajet en avion s'avère moins coûteux, les coûts du transport en avion seront facturés.

Un minimum de 15 minutes est facturé pour chaque consultation téléphonique et un minimum de 60 minutes pour les consultations en entreprise.

Les heures de consultation incluses dans chaque type de cotisation ne sont pas transférables d'un forfait à l'autre.

Les heures de consultation comprises dans un forfait peuvent être cumulées pendant une période de 15 mois à partir de la date d'adhésion pour un maximum de 16 h pour tous les forfaits.

Des frais d'intérêt de 1,5 % par mois (taux composé de 19,56 % par an) seront chargés après 30 jours.

Tous les tarifs sont en dollars canadiens et sont applicables pour les entreprises situées au Québec seulement. Les entreprises situées hors Québec sont priées de communiquer avec nous pour connaître nos tarifs. Les taxes peuvent varier selon l'état, la province ou le pays et seront ajoutées à la facture.

Dans le cadre du service-conseil en R&D, l'IQDHO remplit les réclamations au meilleur de sa connaissance selon les informations fournies par l'entreprise. L'IQDHO ne donne aucune garantie que l'entreprise aura droit à une quelconque déduction fiscale ou crédit d'impôts à la RS&DE au niveau fédéral ou provincial, selon le cas.

Le nom, l'acronyme et le logo sont la propriété exclusive de l'IQDHO. Il est strictement interdit d'utiliser ces éléments à des fins personnelles ou commerciales à moins d'une autorisation écrite préalable de l'IQDHO. Il est interdit d'utiliser les informations transmises par l'IQDHO, en tout ou en partie, à des fins commerciales, à moins d'une autorisation écrite préalable.

Tarifs applicables à partir du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2019.

L'IQDHO est issu d'un partenariat entre le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) et la Fédération Interdisciplinaire de l'Horticulture Ornementale du Québec (FIHOQ).



Oui, j'ai pris connaissance des conditions applicables à la page précédente et je désire réserver un forfait ou un abonnement hors forfait.

SVP, cochez le forfait correspondant aux services désirés.

FORFAIT 2018-2019		Tarif	Incluant TPS et TVQ	Total
<input type="checkbox"/>	Producteurs et jardineries	935 \$	1 075.02\$	\$
<input type="checkbox"/>	Club agroenvironnemental	825 \$	948.54\$	\$
<input type="checkbox"/>	Non-producteurs et autres intervenants	990 \$	1 138.25\$	\$

\* Seuls les producteurs agricoles en règle (NIM) peuvent être membres du Club agroenvironnemental.



Pour les producteurs avec un NIM, nos services-conseils sont subventionnés par les Réseaux Agriconseils. Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le Réseau de votre région au 1-866-680-1858 ou visiter leur site : <http://www.agriconseils.qc.ca/>

Nom de l'entreprise :

Nom du propriétaire :

Adresse :

Ville :

Code postal :

Téléphone :

Télécopieur :

N° de producteur agricole (NIM) :

Nom du conseiller :

Raison sociale :

Fin de l'année financière :

Type d'entreprise :  Serre  Pépinière  Gazonnière  Jardinerie  Autre :

Courriel :

Site internet :

Mode de paiement :  Visa / MasterCard  Chèque à l'ordre de l'IQDHO  Transfert bancaire

N° de la carte de crédit :

Date d'expiration : / /

Nom du détenteur :

Signature :

Date : / /

Référé par :

Dans quelle valeur se situait votre chiffre d'affaires au cours du dernier exercice financier ?	<input type="checkbox"/>	0 \$ à 49 999 \$	<input type="checkbox"/>	500 000 \$ à 999 999 \$
	<input type="checkbox"/>	50 000 \$ à 149 999 \$	<input type="checkbox"/>	1 000 000 \$ à 1 999 999 \$
	<input type="checkbox"/>	150 000 \$ à 249 999 \$	<input type="checkbox"/>	2 000 000 \$ et plus
	<input type="checkbox"/>	250 000 \$ à 499 999 \$		

**Confirmation de consentement** : Par la présente, en signant ce formulaire, j'autorise l'IQDHO à :

1) faire paraître le nom de mon entreprise dans son répertoire des membres sur son site Internet;

2) m'envoyer par courriel les Nouvelles de l'IQDHO, des brèves et bulletins de veille, ainsi que des invitations à ses activités et événements et celles de ses partenaires.